

# COMMUNE DE VALENCOGNE

## PROCES VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, à dix-neuf heures trente s'est réuni Salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Valencogne, sous la Présidence de Monsieur Julien VENTURA, Maire.

**Étaient présents :** Julien VENTURA, Gilbert GUINET, Jean-Michel FERRUIT, Yvette BLANC, Christine BARRAL, Carène CHAVASSE-FRETTE, Isabelle COLLET-BEILLON, Roland FAVIER, Brigitte GASPERONI, Didier MICHALLET, Hubert RENAULT, Marie-Anne TRAILIN,

**Étaient absents :** Aurore MIEGE, excusée qui a donné pouvoir à Julien VENTURA, et Lydie COMTE-FLORET

**Secrétaire de séance :** Yvette BLANC

Le compte rendu de la séance du 06 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité.

#### **1 - DELIBERATION N°1 - décision modificative pour erreur d'imputation du chapitre du compte 1068 afin d'équilibrer le budget.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2023

#### **CREDITS A OUVRIR**

Imputation	Nature	Montant
040 / 1068 / OPFI	Excédents de fonctionnement capitalisés	50 000,00
Total		50 000,00

#### **CREDITS A REDUIRE**

Imputation	Nature	Montant
10 / 1068 / OPFI	Excédents de fonctionnement capitalisés	50 000,00
Total		50 000,00

#### **2 - DELIBERATION N°2 - mise en place d'une convention avec le GDS de l'Isère dans la lutte contre le frelon asiatique.**

Monsieur le Maire informe que le frelon asiatique, devenant de plus en plus présent en Isère et sur le territoire de la Communauté de communes les Vals du Dauphiné, constitue une triple menace : sanitaire et humaine, pour la biodiversité et un impact négatif pour l'apiculture.

En 2022, 86 nids ont été détruits sur le territoire sur les 111 répertoriés, contre 21 nids détruits en 2021 sur 27 répertoriés.

Classé dans la liste des dangers sanitaires de catégorie 2, le frelon asiatique est une espèce invasive, qui se reproduit très rapidement, prédatrice de la biodiversité, impactant l'économie locale et pouvant être dangereuse pour l'homme dès lors qu'il y a profusion de nids.

En Isère et en Auvergne Rhône Alpes, la lutte contre le frelon asiatique est coordonnée par les Groupement de Défense Sanitaire (GDS), organisme à vocation sanitaire, qui centralise l'ensemble des signalements de nids dans le département via une plateforme [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr).

La destruction d'un nid est financièrement à la charge du particulier, propriétaire du terrain où il est localisé. Cette dépense est difficilement supportable pour certains foyers, elle s'élève environ à 150 euros par nid.

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de lutte efficace visant à détruire la totalité des nids identifiés, le GDS a déjà sollicité financièrement le Département qui s'est engagé à participer à la destruction des nids à hauteur de 50 % par nid depuis 2019.

Afin de participer à cette action de destruction de nids sur le territoire et en complément de la prise en charge par le Département de l'Isère (50%), il est proposé au conseil municipal d'approuver la signature d'une convention de dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique avec le GDS de l'Isère, permettant un financement à hauteur de 25% du coût de la destruction des nids sur le territoire communal. Les 25% restants sont pris en charge par la Communauté de communes les Vals du Dauphiné dans la limite de 5000€ pour la totalité du territoire.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en place d'une convention avec le GDS de l'Isère dans la lutte contre le frelon asiatique en finançant à hauteur de 25% le cout des destructions de nids sur le territoire communal.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de la convention.

### **3- Projet OAP :**

Après avoir envoyé le cahier des charges à différents constructeurs-lotisseurs, aucune offre ne nous est parvenue.

La conjoncture actuelle avec le coût des matériaux, le prix des terrains, les taux d'emprunts en hausse et les banques frileuses pour accorder des prêts les constructeurs ne se projettent pas sur des projets de telle envergure.

Les constructeurs souhaiteraient que les collectivités bradent les terrains. Le maire ne le souhaite pas et les conseillers le suivent.

Il convient peut-être de travailler sur un phasage, à voir avec Monsieur Malsch des VDD.

### **4 - Elections sénatoriales :**

Les élections des délégués doivent obligatoirement se dérouler le 9 juin prochain. Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 2023. Une réunion du conseil municipal sera donc prévue le 9 juin avec pour seul ordre du jour, les élections des délégués titulaires et suppléants pour les élections législatives.

### **5- Commissions communales et syndicats :**

#### **Communication :**

**Illiwap :** L'application fonctionne bien, nous constatons de plus en plus d'abonnés (247 à ce jour).

Illiwap nous interpelle sur l'utilisation d'images qui ne nous appartiennent pas. Afin d'utiliser des images pour illustrer des documents, il faut bien faire attention d'utiliser des images libres de droits. Il conviendra d'envoyer un courrier à ce sujet aux présidents d'associations.

**Cinéma en plein air** : Valencogne a retenu la date du 29 juillet et le film projeté sera « c'est magnifique »

**Bulletin communal** : Yvette est toujours à la recherche de photos illustrant la commune. Les faire parvenir à la mairie.

**Boite à livres** : depuis son installation, la nouvelle boite à livres fonctionne très bien. Il convient de renouveler des livres. La médiathèque de la Tour du Pin mettra à disposition un carton de livres pour une seconde vie à Valencogne.

**Voirie** :

**Elagage/fauchage** : le contrat d'élagage se termine le 29 mai. La plupart des sept communes concernées ne souhaitent pas poursuivre avec le marché groupé. De ce fait, le service Voirie ne relancera pas de consultation dans le cadre d'un marché groupé Elagage Fauchage pour l'année 2023. Elles pourront consulter en direct les entreprises locales qui réalisent ce type de prestations.

**Voirie** : un nouveau technicien a intégré les services des VDD, Ludovic Salomon sera toujours le technicien référent de la commune.

Une nouvelle convention est à signer pour l'adhésion au groupement de commandes des travaux d'entretien et de réparation de voirie avec les VDD :

**DELIBERATION N°3 - Adhésion au groupement de commandes « Travaux d'entretien et de réparation des voiries communales et communautaires sur le territoire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné »**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-7 ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe ;

Considérant que, conformément aux dispositions des articles L 2113-6 à L 2113-8 du code de la commande publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre acheteurs afin de passer conjointement un ou des marchés publics.

Considérant qu'un groupement de commandes à vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats et qu'il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes pour les Travaux d'entretien et de réparation des voiries communales et communautaires sur le territoire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Considérant que La Communauté de Communes des Vals du Dauphiné propose la création d'un groupement de commandes et propose d'assurer les fonctions de coordonnateur du groupement. A ce titre, elle procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification de l'accord-cadre.

L'exécution de l'accord-cadre sera en revanche assurée par chaque membre du groupement.

La date prévisionnelle de démarrage de l'accord-cadre « Travaux d'entretien et de réparation des voiries communales et communautaires sur le territoire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné » est fixée au 1er septembre 2023.

Conformément à l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, une Commission d'appel d'offres sera constituée. Il s'agira de celle du coordonnateur du groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'AUTORISER l'adhésion de la commune de Valencogne au groupement de commandes ayant pour objet : Travaux d'entretien et de réparation des voiries communales et communautaires sur le territoire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné ;
- D'AUTORISER le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention de groupement ;
- D'AUTORISER le représentant du coordonnateur à signer le marché de type accord-cadre issu du groupement de commandes pour le compte de la commune de Valencogne
- D'AUTORISER le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution du marché.

**Impasse Poisat** : les travaux de déplacement des poteaux électriques auront lieu cette semaine. Il conviendra par la suite de faire intervenir Eiffage pour la finition du goudron de la voirie.

**Devis panneaux de police et directionnels** : après avoir reçu un premier devis trop élevé. Une commerciale de la société Signature est venue sur place pour revoir les besoins exacts de la commune. Les panneaux de police et directionnels seront séparés en deux devis. Les devis s'élèvent à 2264.40 € TTC pour les panneaux de police et 1246.44 € TTC pour les panneaux directionnels. Le conseil municipal donne son accord pour commander la totalité des deux devis.

Il conviendra par la suite de refaire les arrêtés de voirie par voie communale.

**Eaux pluviales impasse des Vignes** : afin de pouvoir récupérer l'évacuation des eaux pluviales de la voirie qui s'écoulent sur la propriété de Mme Bornand, il convient de passer sur des parcelles de 3 propriétaires : Mme Bornand, Mme Depardon et M Vautier. Ils sont tous d'accord pour laisser un droit de passage à la commune pour enfouir des tuyaux sur leur parcelle. Une convention sera signée entre tous les propriétaires et la commune.

**Stockage des tas de bois** : problème de visibilité aux intersections : Les élus interpellent les propriétaires.

**Route du Marais** : suite aux premiers échanges avec le conseil départemental au sujet de la vitesse sur la route du marais et suite aux résultats du radar pédagogique installé sur une période d'un mois, un nouveau courrier de la mairie a été envoyé le 23 mars au conseil départemental. A ce jour, nous sommes dans l'attente d'une réponse, il a été décidé de réinstaller le radar pédagogique cet été.

### **Bâtiments :**

**Salle des fêtes** : deux architectes du CAUE sont venues nous rencontrer pour faire un état des lieux de la salle des fêtes. Elles souhaitent que le groupe de travail soit présent à chaque rencontre. Le groupe de travail sera composée du maire et des adjoints, la secrétaire de mairie et Hubert Renault.

Elles proposent d'étudier un projet global en intégrant l'ancienne école. Les deux architectes ne proposent pas de plans mais des stratégies et une aide à la construction d'un cahier des charges.

**Local technique** : un cahier des charges a été fait pour être distribué à des architectes. Ils sont tous très surchargés et ne peuvent donc pas répondre à notre demande. Nous continuons à rechercher des architectes.

**Velux** : les velux actuels ne pouvant plus se faire, l'entreprise MCD propose de poser des vélux simples et d'installer des fenêtres simples sur la façade. Nous sommes toujours dans l'attente des devis. L'entreprise sera relancée.

### **6 - Questions diverses**

**Cérémonies** : faire des demandes aux pompiers de Montferrat pour que les jeunes sapeurs-pompiers de la commune puissent venir en tenue de cérémonie.

**Voirie route de Pré-Vial** : la route de Pré Vial est de plus en plus empruntée par les piétons qui se rendent à l'aire de jeux. Cette route a une visibilité réduite, est-il possible de faire un cheminement piéton entre la route de l'école et l'aire de jeux ?

Il avait déjà été évoqué de faire un tel projet. Il sera demandé conseil à Monsieur Salomon technicien voirie des VDD.

**Aire de jeux** : les tontes de l'aire de jeux ont tardé, des orties et des chardons avaient poussé. Il a été convenu que la tonte de l'aire de jeux soit une priorité.

**Coffret d'Alsatis route du Pommeret** : le coffret arraché par un agriculteur depuis un certain temps est toujours au sol. Il convient de relancer Enedis et Alsatis.

**Téléalarme** : il conviendra pour l'année prochaine d'envoyer à chaque abonné le récapitulatif annuel pour la déclaration d'impôts.

Christine Barral va effectuer les tests avec les abonnés d'ici à la fin de la semaine prochaine.

**PAV** : Un seul conteneur cartons a été installé sur le PAV Place des Valtières. Il sera demandé au SICTOM s'il est possible d'en installer un deuxième sur le PAV du marais.

**Etang du Vivier** : Un panneau d'interdiction de stationner pour les camping-cars par arrêté municipal de Valencogne a été installé à l'étang du Vivier. La commune n'a pris aucun arrêté en ce sens. Un courrier sera envoyé à la société de pêche afin qu'elle retire ce panneau illégal dans les plus brefs délais.

**Cheminement piéton village** : Cheminement piéton vers l'ancienne bascule est sans cesse gêné par le mauvais stationnement des véhicules. **Faire un petit mot qui sera déposé sur les pare-brises.**

Séance levée à 21h40